

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	Qui ont pris part au vote
12	12	7	9

Séance du 30 juin

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 juin

Convocation 26/06/2025

Date d'affichage 26/06/2025

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : H. CAPPELLAZZI – S. GREMY – B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCEICAO – E. TRESCARTES – C. GREGOIRE – C. GUILLAUME

Absents ayant donné pouvoir : W. COLAS à C. DECUYPER et P. BOYET à S. GREMY

Absent : A. DEGUY - C. BLARDAT-KATOUI – F. EUSTACHE

Secrétaire : S. GREMY

MODIFICATION DE LA CONVENTION RPI

Mme le Maire rappelle au conseil municipal qu'une mise à jour de la convention RPI a été signée le 8 juillet 2024.

Suite à la réunion du 27 mars 2025 en présence des élus de la commune de Brion et après accord, il a été décidé de modifier deux points sur la convention :

- Les titres de remboursement des frais se feront en janvier et juillet au lieu de février et juillet.
- Les frais de transport pour la piscine reste à la charge de chaque commune.

Ces modifications prendront effet à compter du 1^{er} septembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à procéder aux modifications ci-dessus énoncées sur la convention RPI.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de séance
Stéphanie GREMY



Le Maire
Catherine DECUYPER

